

REGLEMENT « LA FEE BLANCHE » 2016

Le Samedi 27 février 2016

Parcours :

Course nature, sur neige (sous réserve des conditions d'enneigement), en semi-nocturne, sur les pistes damées de MARGERIAZ, 10,5 km, dénivelé = +et- 220m, une boucle.

Catégories :

Course ouverte à toute personne majeure, le jour de la course, homme ou femme, licencié(e) F.F.A. ou F.F.TRI. (Triathlon), ou non licenciés.

Inscriptions :

- **Inscriptions jusqu'au 22 février 2016 à 20h**

Inscription : 14 €

- Soit par courrier, à l'adresse suivante :

OFFICE DE TOURISME DES AILLONS MARGERIAZ – 73340 AILLON-LE-JEUNE

Joindre les pièces suivantes :

- bulletin individuel d'inscription dûment rempli et signé,
- règlement de 14 € à l'ordre de : l'Office de Tourisme des Aillons-Margéraz,
- photocopie ou présentation sur place de la licence F.F.A., F.F.TRI. (Triathlon) ou certificat médical de non contre indication de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, obligatoire pour les non licencié(e)s.

- Soit au magasin :

TECHNICIEN DU SPORT – Centre Commercial Géant – 74600 SEYNOD

Joindre les pièces suivantes :

- bulletin individuel d'inscription dûment rempli et signé,
- règlement de 14 € à l'ordre de : l'Office de Tourisme des Aillons-Margéraz,

- photocopie ou présentation sur place de la licence F.F.A., F.F.TRI. (Triathlon) ou certificat médical de non contre indication de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, obligatoire pour les non licencié(e)s.

➤ Soit sur le site :

L-Chrono.com

Joindre les pièces suivantes :

- bulletin individuel d'inscription dûment rempli sur le site,
- règlement de 14 € par CB,
- téléchargement ou présentation sur place de la licence F.F.A., F.F.TRI. (Triathlon) ou certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, obligatoire pour les non licencié(e)s.

➤ **Majoration de 4€ après le 22 février 2016**

- **Pas d'inscription par téléphone ou sur place le jour « j »**

- **Les inscriptions sont limitées à 400 participant**

Renseignements :

Contacteur :

- Office de Tourisme des Aillons-Margériaz au 04.79.54.63.65

E-mail : animation@lesaillons.com

Site Internet : www.lesaillons.com rubrique « évènements »

- Technicien du Sport au 04.50.69.38.46

Site Internet : www.technicien-sport.com

Dossards :

- Retrait de 16h00 à 17h30, dans la salle hors-sacs.
- Les dossards doivent être visibles pendant toute la course, à l'avant du maillot. Si le dossard n'est pas présenté à l'arrivée de la course, cela entraînera la disqualification du participant.
- Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

Matériel :

Parcours en autonomie totale, lampe frontale obligatoire, bâtons interdits.

Départ et arrivée :

- Briefing à 17h50 au départ des pistes de ski de fond.
- Au départ des pistes du domaine de Margériaz 1400m, à 18h00,
- Arrivée au même endroit.

Assurance :

- Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA N° 14198313 G / 1017

- Responsabilité accident :

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence (F.F.A. ou F.F.TRI.), il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, à titre individuel.

- Vous êtes licencié(e) :

- à la Fédération Française d'athlétisme
- à la Fédération Française de Triathlon

Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription et présenter la licence lors du retrait du dossard.

- Vous êtes non licencié(e) :

Vous devez impérativement joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an à la date de l'épreuve le 27/02/2016.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins de un an.

Annulation :

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course en cas de mauvais temps, remboursement des droits d'inscription, avec une retenue de 5 €.

Annulation et remboursement du dossard uniquement sur présentation d'un justificatif médical de contre-indication à la pratique sportive. Votre dossard peut-être transmis sur accord des organisateurs. Le participant devra alors présenter une photocopie ou présentation sur place de la licence F.F.A., F.F.TRI. (Triathlon) ou certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, obligatoire pour les non licencié(e)s

Sécurité

Si vous ne prenez pas le départ ou en cas d'abandon, merci de remettre impérativement votre dossard à l'organisation.

L'organisation et le responsable du service médical, se réservent le droit de mettre hors-course, tout concurrent leur paraissant en difficulté. Il se verra retirer son dossard et sera reconduit à l'arrivée.

Service médical :

Le service médical est assuré par :

- Les pisteurs secouristes de la station des Aillons-Margériaz,
- Les pompiers du Châtelard.

Parking :

Sur place, parking des pistes de ski de Margériaz.

Ravitaillement :

Après la course, dans la salle hors-sacs.

Classement :

Il sera établi un classement scratch, à savoir toutes catégories confondues, un pour les hommes et un pour les femmes, et des classements par catégories d'âges.

Remise des prix :

Un lot de bienvenue sera donné aux 420 premiers inscrits.

Tirage au sort des dossards, tirage en début de remise des prix, présence obligatoire.

Les 3 premiers de chaque catégorie, homme et femme, seront récompensés, présence obligatoire.

Le club ayant le plus de participants sera récompensé.

Aucun prix souvenir ou de classement ne sera envoyé.

Arbitrage :

Les litiges seront réglés par le directeur de course.

Images :

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour l'utilisation des photos dans le cadre de la promotion de l'événement et de la station.